

RCS : NIMES
Code greffe : 3003

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00671
Numéro SIREN : 531 317 790
Nom ou dénomination : A.B. METRE

Ce dépôt a été enregistré le 12/05/2020 sous le numéro de dépôt A2020/004421

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
NÎMES



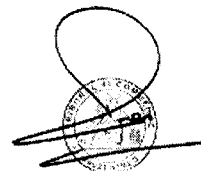
1186221

Dénomination : A.B. METRE
Adresse : 6 rue du Grand Camargue 30900 Nimes -FRANCE-

n° de gestion : 2011B00671
n° d'identification : 531 317 790

n° de dépôt : A2020/004421
Date du dépôt : 12/05/2020

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation du
17/04/2020



1186221

2011 B 671

6671

axe
EXPERTISE
— AVIGNON —

EXPERTS COMPTABLES & COMMISSAIRES AUX COMPTES
JOËL AYMARD • PATRICE PICQUART • JÉRÔME RANOCCHI

A.B. METRE SARL

6 RUE DU GRAND CAMARGUE

30 900 NIMES

Société A Responsabilité Limitée

Au capital de 5.000 Euros.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
DE LA SARL**

« A. B. MÉTRÉ »

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE



X

Mesdames, Messieurs les Associés,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui nous a été confiée, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

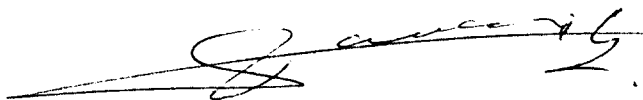
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Les avantages particuliers n'appellent pas d'observation de notre part.

Fait à Avignon,

le 17 Avril 2020



SA AXE EXPERTISE
Jérôme RANOCCHI
Commissaire aux comptes